

**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Concernant la demande de régularisation du système d'assainissement de Le Portel – Outreau présentée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais**

**( Arrêté préfectoral du 16 Novembre 2016 )**

**RAPPORT D'ENQUÊTE  
Du Commissaire Enquêteur**

***Philippe FROISSART***

---

## TABLE DES MATIERES

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE .....	3
Objet de l'enquête .....	3
Cadre juridique.....	3
COMPOSITION DU DOSSIER .....	4
Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau .....	4
Remarques sur le dossier .....	4
LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET OBLIGATIONS DIVERSES .....	4
SDAGE du Bassin Artois-Picardie.....	4
SAGE du Bassin côtier du Boulonnais.....	4
ZNIEFF.....	4
NATURA 2000.....	4
Schéma régional de cohérence écologique .....	4
OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES .....	5
Avis de l'autorité environnementale.....	5
Agence Régionale de Santé.....	5
Commission Locale de l'Eau SAGE du Bassin côtier du Boulonnais .....	5
Agence de l'Eau Artois - Picardie.....	5
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	5
Désignation du commissaire-enquêteur.....	5
Visite des lieux et réunions .....	5
Déroulement des procédures .....	6
Publicité et information du public.....	6
Permanences du commissaire-enquêteur .....	6
Projet de régularisation du système d'assainissement de Le Portel Outreau .....	7
Clôture de l'enquête et des registres.....	9
Examen des observations recueillies .....	9
ANNEXE 1 Affichage et mise à disposition du dossier.....	10
ANNEXE 2 – PV de synthèse .....	16

## **Rapport relatif à la demande de régularisation du système d'assainissement de Le Portel Outreau présentée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais**

### **GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

#### **OBJET DE L'ENQUÊTE**

Par un arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 Mme la Préfète du Pas de Calais a prescrit une enquête publique sur la demande présentée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais, concernant l'autorisation « Loi sur l'eau » relative à la régularisation du système d'assainissement de Le Portel – Outreau, la station d'épuration ne disposant pas d'un arrêté préfectoral autorisant les rejets. En 2011, la station a été déclarée conforme au niveau européen, national et local par la Police de l'eau, l'appareillage pour le suivi de l'auto surveillance a été réceptionné en 2012 et le manuel d'auto surveillance a été validé.

#### **CADRE JURIDIQUE**

Le dossier d'enquête fait référence au code de l'environnement avec les articles :

- L123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique
  - L 214-1 et suivants relatifs aux régimes d'autorisation et de déclaration
  - L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants relatifs à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
  - L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants relatifs aux sites Natura 2000
- Il fait également référence à :
- la loi 92-3 du 3 janvier 1992 et la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)
  - la Directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000
  - la Directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau,
  - la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade
  - le Paquet européen hygiène CE/854/2004 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants
- l'ordonnance E16000210/59 de Mme la Présidente du tribunal Administratif de Lille en date du 18 octobre 2016

## COMPOSITION DU DOSSIER

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a mandaté la société IXANE pour réaliser une étude au titre de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

### DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Le dossier est présenté en version papier , il comprend les éléments suivants :

- un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau avec en annexes des plans issus des études LEMA sur le système d'assainissement d'Outreau- Le Portel :
- un plan des projets d'urbanisation future au 1/2500eme
- un plan des réseaux d'assainissement, 2 planches au 1/2000eme
- un plan des bassins versants et réseaux structurants au 1/2000eme
- un plan des fiches regard et des observations de terrain, 2 planches au 1/1650eme dans lequel on signale les écoulements connus d'eaux usées dans le réseau pluvial,
- une copie de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête
- un courrier de la Commission Locale de l'Eau du Boulonnais
- un courrier de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas de Calais
- un extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Outreau
- un courrier de l'Agence de l'eau Artois Picardie
- un courrier de la Préfecture du Pas de Calais
- l'Avis de l'Autorité Environnementale

### REMARQUES SUR LE DOSSIER

Le dossier est complet et comporte les éléments suffisants pour comprendre et porter un jugement sur le projet.

### LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET OBLIGATIONS DIVERSES

SDAGE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS

ZNIEFF

2 ZNIEFF de type 1 sont concernées, la 310030023 « Vallons d'Outreau et Equihen Plage » et la 310007282 « Falaises d'Equihen » intégrant la station d'épuration.

NATURA 2000

La zone concernée est la FR3100480 « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen »

La STEP et la zone de rejet ne sont pas dans cette zone,

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Trame verte et bleue du Nord-Pas de Calais

## **OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**

### **AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

L'Autorité gouvernementale signale quelques précisions à apporter au dossier et met l'accent sur le diagnostic du système d'assainissement réalisé en 1999 et complété en 2013 qui constate des gros problèmes de raccordement et de connexions du réseau qui devrait être complètement séparatif.

L'Autorité recommande, en conclusion, de compléter l'analyse des impacts sur le milieu récepteur pour une meilleure prise en compte de la Directive Cadre sur l'Eau.

### **AGENCE REGIONALE DE SANTE**

L'agence recommande de respecter les normes de rejet actuelles soit 600UFC/100ml pour les Escherichia coli et 300 UFC/100ml pour les entérocoques, après désinfection UV.

L'ARS émet un avis favorable au projet et rappelle que tout dysfonctionnement entraînant des rejets anormaux doit être signalé à la mairie de Le Portel.

### **COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN COTIER DU BOULONNAIS**

La CLE du Boulonnais a émis un avis favorable avec des réserves concernant la réalisation de travaux urgents et d'une étude diagnostique sur le réseau.

### **AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE**

L'Agence de l'eau a émis un avis favorable sous réserve de l'engagement de l'étude diagnostique sur le réseau.

## **ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

### **DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Madame la Préfète du Pas de Calais a sollicité, par une lettre enregistrée le 13 octobre 2016, la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique sur la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ayant pour objet la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, concernant la régularisation du système d'assainissement de Le Portel Outreau, Après avoir été désigné par ordonnance du 18 octobre 2016 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur avec comme suppléant M.Dominique DESFACHELLES, j'ai pris contact avec ce dernier pour définir les dates et horaires des permanences.

### **VISITE DES LIEUX ET REUNIONS**

Une réunion préparatoire a été organisée dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à Boulogne sur mer le 5 décembre 2016 avec Monsieur Michel GOURLAIN suivie d'une

visite des sites concernés, station d'épuration, site du rejet, poste de refoulement place Monseigneur Bourgain et bassin de rétention de la place de l'Eglise de Le Portel.

J'ai ensuite déposé les registres d'enquête côtés et paraphés dans les mairies de Le Portel et de Boulogne-sur-Mer, j'ai envoyé celui d'Equihen-plage par courrier recommandé et amené celui d'Outreau pour l'ouverture d'enquête à la première permanence.

La dernière réunion s'est tenue le 16 janvier 2017 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la remise du PV de synthèse.

### **DEROULEMENT DES PROCEDURES**

L'arrêté préfectoral organisant l'enquête est daté du 16 novembre 2016. Il prévoit le déroulement de l'enquête publique pendant 33 jours consécutifs du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus, le dossier étant mis à la disposition du public dans les mairies de Boulogne-sur-mer, Equihen Plage, Outreau et Le Portel. Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de Le Portel,

### **PUBLICITE ET INFORMATION DU PUBLIC**

J'ai constaté que l'avis d'enquête :

- avait été affiché en mairie ainsi que sur les panneaux d'annonces et sur le site de l'enquête
- avait été publié aux échéances réglementaires dans la presse, dans «\_La Voix du Nord » les 23 novembre et 14 décembre 2016, ainsi que dans «La semaine du Boulonnais » aux mêmes dates..

L'affichage et la mise à disposition du dossier au public ont été certifiés par les mairies.

### **PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

Je me suis tenu à la disposition du public :

- Le lundi 12 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie d'Outreau
- Le samedi 17 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de Boulogne-sur-mer
- Le lundi 2 janvier 2017 de 9h à 12h en mairie de Equihen-Plage
- Le vendredi 13 janvier 2017 de 14h à 17h en Mairie de Le Portel

Personne ne s'est présenté pendant les permanences, aucune observation n'a été inscrite sur les registres d'enquête, et aucun courrier n'a été reçu au siège de l'enquête.

## PROJET DE REGULARISATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL OUTREAU

Le projet de régularisation consiste à autoriser la station d'épuration à rejeter à la mer les eaux traitées, ce point n'est pas contesté tant que les contrôles continueront dans le respect des normes.

### *Rejets sur la plage*



Le vrai problème sanitaire vient du réseau séparatif, des erreurs de branchements et des anomalies de structure obligent à traiter l'intégralité des eaux usées et du pluvial.

En temps normal la station peut traiter toutes les eaux, mais par temps de pluie ou d'orages, des déversements d'effluents non-traités sont faits en amont de la station.

Pour régler ce problème, les communes de Le Portel et d'Outreau ont lancé avec la Communauté d'agglomération de Boulogne une étude diagnostique du réseau d'assainissement comme exigé par la plupart des Personnes Publiques Associées.

En 2018, la compétence sur les réseaux passera à la Communauté d'Agglomération qui devra effectuer les travaux de séparation des réseaux.

D'autre part un bassin de dépollution est en construction sur la place de l'Eglise de Le Portel d'une capacité de stockage de 600 m<sup>3</sup>.



Il permettra d'éviter des rejets en mer Place Bourgain par temps d'orage.



### **CLOTURE DE L'ENQUETE ET DES REGISTRES**

Les registres d'enquête ont été ouverts, cotés et paraphés par moi, puis clos par mes soins. J'ai informé la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 16 janvier du déroulement de l'enquête et fourni un procès-verbal de synthèse Annexe 2.

### **EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Aucune observation n'a été recueillie pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur soussigné constate que l'enquête s'est déroulée dans les conditions fixées par la loi.

*Fait le 6 février 2017 à Conchil-le-Temple*

*Le Commissaire Enquêteur*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Froissart', with a stylized flourish at the end.

*Philippe FROISSART*

### ANNEXE 1 AFFICHAGE ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER



COMMUNE DE  
-----

ENQUETE PUBLIQUE  
-----

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU  
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL-OUTREAU  
-----

PROCES-VERBAL DE DEPOT DU DOSSIER

(Pièces et Registres)  
-----

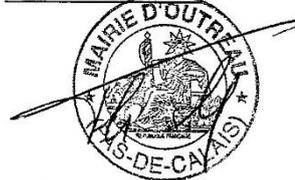
Le 23 NOV. 2016, en exécution des dispositions de l'arrêté  
préfectoral du 16 novembre 2016.

Je certifie, M./Mme le Maire de la commune de OUTREAU, avoir déposé à la Mairie de cette commune, pour être tenu à la connaissance des intéressés régulièrement avertis, le dossier relatif au projet susvisé, duquel dépôt nous avons dressé le présent procès-verbal.

À OUTREAU, le 23 NOV. 2016

LE MAIRE,

Sceau de la Mairie



Ce document est à renvoyer en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9.

COMMUNE DE  
-----

ENQUETE PUBLIQUE  
-----

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU  
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL-OUTREAU  
-----

**PROCES-VERBAL DE DEPOT DU DOSSIER**

(Pièces et Registres)  
-----

Le \_\_\_\_\_, en exécution des dispositions de l'arrêté  
préfectoral du 16 novembre 2016.

Je certifie, M./Mme le Maire de la commune de \_\_\_\_\_,  
avoir déposé à la Mairie de cette commune, pour être tenu à la connaissance des intéressés  
régulièrement avertis, le dossier relatif au projet susvisé, duquel dépôt nous avons dressé le  
présent procès-verbal.

À \_\_\_\_\_

, le \_\_\_\_\_

LE MAIRE,

Sceau de la Mairie



Ce document est à renvoyer en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP), rue  
Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9.

COMMUNE DE  
-----

ENQUETE PUBLIQUE  
-----

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU  
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL-OUTREAU  
-----

**PROCES-VERBAL DE DEPOT DU DOSSIER**

(Pièces et Registres)  
-----

Le \_\_\_\_\_, en exécution des dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016.

Je certifie, M./Mme le Maire de la commune de *EQUIHEN-PLAGE*, avoir déposé à la Mairie de cette commune, pour être tenu à la connaissance des intéressés régulièrement avertis, le dossier relatif au projet susvisé, duquel dépôt nous avons dressé le présent procès-verbal.

*À Equihen-Plage*, le *13/07/2017*

LE MAIRE,



Ce document est à renvoyer en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9.

COMMUNE DE *EQUIHEN-PLAGE*

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**DEMANDE D’AUTORISATION RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU  
SYSTÈME D’ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL-OUTREAU**

Le maire de la commune de *EQUIHEN-PLAGE*

Certifie avoir fait afficher du *22/11/2016* au *13/01/2017* inclusivement en la forme habituelle à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, un extrait de l’arrêté de Madame la Préfète du PAS-de-CALAIS du 16 novembre 2016 ordonnant l’ouverture de l’enquête publique relatif au projet susvisé.

À *EQUIHEN-PLAGE*, le *13 janvier 2017*



Sceau de la Mairie

*FOURCROY Christian*

Ce document est à renvoyer en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP/VG), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9.

COMMUNE DE  
-----

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
-----

**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE À LA RÉGULARISATION DU  
SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LE PORTEL-OUTREAU**  
-----

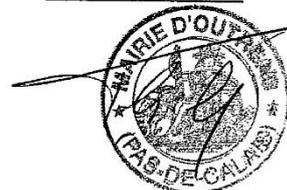
Le maire de la commune de **OUTREAU**

Certifie avoir fait afficher du **25 NOV. 2016** au **15 JAN. 2017** inclusivement en la forme habituelle à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, un extrait de l'arrêté de Madame la Préfète du PAS-de-CALAIS du 16 novembre 2016 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relatif au projet susvisé.

À **OUTREAU**, le **25 NOV. 2016**

LE MAIRE,

Sceau de la Mairie



Ce document est à renvoyer en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP/VG), rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9.

## **ANNEXE 2 – PV DE SYNTHESE**

Régularisation du système d'assainissement de Le Portel - Outreau

Enquête N° E16000210 /59

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Concernant la demande de régularisation du système d'assainissement de Le Portel – Outreau présentée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais**

**( Arrêté préfectoral du 16 Novembre 2016)**

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE  
Du Commissaire Enquêteur  
*Philippe FROISSART***

## Procès-verbal de synthèse

### Préambule

Je soussigné FROISSART Philippe, Commissaire enquêteur, inscrit sur la liste 2016 d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur près le Tribunal Administratif de Lille,

Madame la Préfète du Pas de Calais a sollicité, par une lettre enregistrée le 13 octobre 2016, la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique sur la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ayant pour objet la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, concernant la régularisation du système d'assainissement de Le Portel Outreau,

Après avoir été désigné par ordonnance 2016 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille en qualité de commissaire-enquêteur avec comme suppléant M. Dominique DESFACHELLES, j'ai pris contact avec ce dernier pour définir les dates et horaires des permanences.

Une réunion préparatoire a été organisée dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à Boulogne sur mer le 5 décembre 2016 avec Monsieur Michel GOURLAIN suivie d'une visite des sites concernés, station d'épuration, site du rejet, poste de refoulement place Monseigneur Bourgain et bassin de rétention de la place de l'Eglise de Le Portel.

J'ai ensuite déposé les registres d'enquête cotés et paraphés dans les mairies de Le Portel et de Boulogne-sur-mer, j'ai envoyé celui d'Equihen-plage par courrier recommandé et amené celui d'Outreau pour l'ouverture d'enquête à la première permanence.

### Déroulement des procédures.

L'arrêté préfectoral organisant l'enquête est daté du 16 novembre 2016. Il prévoit le déroulement de l'enquête publique pendant 33 jours consécutifs du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus, le dossier étant mis à la disposition du public dans les mairies de Boulogne-sur-mer, Equihen Plage, Outreau et Le Portel. Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de Le Portel,

J'ai constaté que l'avis d'enquête :

- avait été affiché dans les mairies ainsi que sur les panneaux d'annonces et sur le site de l'enquête
- avait été publié aux échéances réglementaires dans la presse, dans « La Voix du Nord » les 23 novembre et 14 décembre 2016, ainsi que dans « La semaine du Boulonnais » aux mêmes dates.

Je me suis tenu à la disposition du public :

Le lundi 12 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie d'Outreau  
Le samedi 17 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de Boulogne-sur-mer  
Le lundi 2 janvier 2017 de 9h à 12h en mairie de Equihen-Plage  
Le vendredi 13 janvier 2017 de 14h à 17h en Mairie de Le Portel

Les registres d'enquête ont été ouverts, cotés et paraphés par moi, puis récupérés et clos par mes soins le 16 janvier 2017.

Régularisation du système d'assainissement de Le Portel - Outreau

Enquête N° E16000210 /59

**Questions du commissaire-enquêteur**

Les réponses aux questions relatives au dossier, à l'organisation de l'enquête et à l'objet de l'enquête ont été données par Monsieur Michel Gourlain avant l'ouverture de l'enquête,

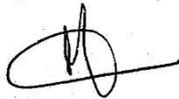
**Questions du public**

Aucun courrier n'a été reçu au siège de l'enquête, aucune observation ne figure sur les registres d'enquête et personne ne s'est présenté aux permanences,

Il n'y a donc aucune question nécessitant une réponse de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais,

*Fait le 16 janvier 2017 à Boulogne sur mer*

*Le représentant de la CAB*



*Michel Gourlain*

*Le Commissaire Enquêteur*



*Philippe FROISSART*